

PARTIE B – INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

Investissement en capital

En 1999-2000, la Province a mis en place de nouvelles conventions comptables pour les immobilisations matérielles. Ces conventions sont fondées sur des normes établies par l'Institut canadien des comptables agréés. Selon ces normes, les dépenses en immobilisations matérielles doivent être amorties sur toute la durée de vie utile de celles-ci. Ce type d'amortissement permet d'affecter les coûts des immobilisations aux périodes de service fournies; l'amortissement est ainsi inscrit comme dépense dans l'état des résultats.

Les immobilisations matérielles sont celles dont la durée de vie utile dépasse une année et qui sont acquises, construites ou élaborées et conservées à des fins d'utilisation, et non de revente. Les immobilisations matérielles dont la valeur est inférieure à la limite de capitalisation approuvée doivent être inscrites comme dépenses pendant l'année d'acquisition.

Enseignement postsecondaire et alphabétisation

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2006-2007 \$	Dépenses prévues 2006-2007 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Investissement en capital	138,9	150,0	(11,1)	
Total, poste secondaire	138,9	150,0	(11,1)	

Renseignements financiers

**Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
État de rapprochement
(en milliers de dollars)**

DÉTAILS	PRÉVISIONS 2007-2008
Budget des dépenses 2007-2008	539 723,7
Affectation de fonds provenant des sources suivantes:	
- Crédits d'autorisation:	
• Subventions de fonctionnement aux universités	
• Augmentation générale des salaires	157,8
• Achat d'immobilisations	
(frais d'amortissement et d'intérêts)	11,1
	23,3
Budget des dépenses 2007-2008	539 915,9

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Sommaire des
dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions		Dépenses réelles	Dépenses réelles	Écart positif	Note explicative	
2007-2008	Poste	2007-2008	2006-2007	(négatif)		
Enseignement postsecondaire et alphabétisation (44)						
	44-1	Administration et finances				
42,1	(a)	Traitement de la ministre	42,1	30,3	11,8	1
	(b)	Soutien à la haute direction				
444,1		- Salaires et avantages sociaux	434,0	391,9	42,1	
98,0		- Autres dépenses	90,2	82,7	7,5	
	(c)	Direction de la politique et de la planification				
224,1		- Salaires et avantages sociaux	150,3	194,6	(44,3)	2
70,5		- Autres dépenses	49,1	61,5	(12,4)	3
750,0	(d)	Administration et finances	750,0	750,0	0,0	
1 628,8	Total 44-1		1 515,7	1 511,0	4,7	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions		Dépenses réelles	Dépenses réelles	Écart positif	Note explicative
2007-2008	Poste	2007-2008	2006-2007	(négatif)	
	44-2 Soutien aux collèges et aux universités				
	(a) Conseil de l'enseignement postsecondaire				
806,0	- Salaires et avantages sociaux	888,6	822,8	65,8	
535,5	- Autres dépenses	467,8	542,8	(75,0)	
328 399,0	(b) Subventions de fonctionnement aux universités	331 458,6	307 389,9	24 068,7	4
	Fonds des initiatives stratégiques en éducation				
5 896,1	(c) postsecondaire	1 840,0	500,0	1 340,0	5
68 984,4	(d) Subventions aux collèges	69 401,9	65 111,6	4 290,3	6
32 557,5	(e) Initiative d'expansion des collèges	44 317,5	29 398,7	14 918,8	7
7 608,9	(f) Programme Accès	7 680,8	7 170,9	509,9	
	Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation				
3 994,3	(g) professionnelle	3 881,3	3 439,7	441,6	
	(h) Centre Stevenson de formation technique en aéronautique				
1 547,2	- Salaires et avantages sociaux	1 347,3	1 300,3	47,0	
(1 547,2)	- Moins : somme récupérable du Red River College	(1 347,3)	(1 300,3)	(47,0)	
448 781,7	Total 44-2	459 936,5	414 376,4	45 560,1	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions			Dépenses réelles	Dépenses réelles	Écart positif	Note explicative
2007-2008		Poste	2007-2008	2006-2007	(négatif)	
		44-3 Aide aux étudiants du Manitoba				
3 623,1	(a)	- Salaires et avantages sociaux	3 852,6	3 738,3	114,3	
1 220,0	(b)	- Autres dépenses	1 766,6	1 190,6	576,0	8
3 336,0	(c)	- Prêts et bourses	2 665,9	2 555,1	110,8	
8 260,0	(d)	- Fonds de bourses du Manitoba	8 260,0	8 060,0	200,0	
5 000,0	(e)	- Initiative de bourses d'études et d'entretien du Mb	5 000,0	4 911,6	88,4	
12 785,5	(f)	- Fonds canadien des bourses d'études du millénaire	11 599,7	11 546,6	53,1	
3 000,2	(g)	- Subventions canadiennes pour études	2 208,9	2 381,7	(172,8)	
13 874,3	(h)	- Subventions de remise sur les frais de scolarité	12 918,6	13 239,3	(320,7)	
2 891,3	(i)	- Programme d'aide financière aux étudiants et aux	3 151,3	2 886,3	265,0	
4 761,0	(j)	- résidents en médecine	3 793,2	3 651,0	142,2	
1 388,6	(k)	- Administration du portefeuille de prêts	206,3	239,9	(33,6)	
2 000,0	(l)	- Exemption d'intérêts et réduction des dettes	2 000,0	1 357,5	642,5	9
(2 891,3)	(m)	- Prog. manitobain de bourses d'études supérieures	(3 151,3)	(2 886,3)	(265,0)	
59 248,7		Total 44-3	54 271,8	52 871,6	1 400,2	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions		Dépenses réelles	Dépenses réelles	Écart positif	Note explicative
2007-2008	Poste	2007-2008	2006-2007	(négatif)	
	44-4	Apprentissage et alphabétisation des adultes			
744,4	- Salaires et avantages sociaux	871,3	832,6	38,7	
405,9	- Autres dépenses	399,5	313,8	85,7	10
15 017,1	- Centres d'apprentissage pour adultes	14 867,7	14 203,5	664,2	
2 059,6	- Autres subventions	2 061,6	1 640,5	421,1	11
18 227,0	Total 44-4	18 200,1	16 990,4	1 209,7	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions			Dépenses réelles	Dépenses réelles	Écart positif	Note explicative
2007-2008			2007-2008	2006-2007	(négatif)	
Poste						
	44-5	Subventions en capital				
9 903,8	(a)	Universités	21 214,7	17 394,9	6 819,8	12
1 816,8	(b)	Collèges	1 816,8	1 816,8	0,0	
11 720,6		Total 44-5	26 031,5	19 211,7	6 819,8	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Prévisions			Dépenses réelles	Dépenses réelles	Écart positif	Note explicative
2007-2008		Poste	2007-2008	2006-2007	(négatif)	
	44-6	Coûts liés aux immobilisations				
	(a)	Service de bureautique				
19,0		- Amortissement - Transition	19,0	19,0	0,0	
		Permis d'utilisation générale de				
8,2		- logiciels	8,2	7,8	0,4	
172,1	(b)	Amortissement	190,0	172,1	17,9	
86,5	(c)	Frais d'intérêts	90,3	95,7	(5,4)	
285,8		Total 44-6	307,5	294,6	12,9	
539 892,6		Total – Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	560 263,1	505 255,7	55 007,4	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Sommaire des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, avec les chiffres comparatifs de l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Notes explicatives

1. L'augmentation est due aux frais relatifs au salaire de la ministre, établi à partir de la formule élaborée par le commissaire aux salaires.
2. La diminution est due au fait qu'un poste est resté vacant pendant une partie de l'exercice 2007-2008, car le titulaire a été nommé de façon intérimaire à un poste extérieur à la Direction, et à d'autres écarts mineurs.
3. La diminution est due à une baisse d'activité de la part de la Direction en 2007-2008, ce qui a réduit les frais engagés pour les services professionnels et le transport, ainsi qu'à d'autres écarts mineurs.
4. L'augmentation est due à une hausse de 7 % du financement autorisé en 2007-2008, et aux indemnités accordées pour compenser le gel des frais de scolarité, qu'il était prévu de verser à partir du Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire (44-2C), mais qui sont sorties de l'enveloppe des Subventions de fonctionnement aux universités en 2007-2008, compensées en partie par un rajustement des intérêts en 2007 – 2008 sur un prêt en cours consenti à l'Université de Winnipeg.
5. L'augmentation est due au financement de nouveaux programmes approuvés pour 2007-2008.
6. L'augmentation est due à une hausse de 7 % du financement autorisé en 2007-2008, et aux indemnités accordées pour compenser le gel des frais de scolarité, qu'il était prévu de verser à partir du Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire (44-2C), mais qui sont sorties de l'enveloppe des Subventions aux collèges en 2007-2008.
7. L'augmentation des dépenses est due à des prêts en cours consentis au Red River College et au Assiniboine Community College, convertis en subventions en 2007 - 2008 selon les principes comptables en vigueur, et à une augmentation du financement approuvé pour les soins infirmiers et d'autres programmes collégiaux en 2007 - 2008.
8. L'augmentation est principalement due aux coûts de la radiation, en 2007-2008, d'éléments d'actifs liés au Projet d'amélioration des systèmes qui ne sont plus utilisés.
9. L'augmentation est due au financement approuvé pour le programme manitobain de bourses d'études des cycles supérieurs en 2007-2008.
10. L'augmentation est principalement due au financement approuvé pour la stratégie visant l'alphabétisation des adultes en 2007-2008.

11. L'augmentation est principalement due au financement approuvé pour les programmes d'alphabétisation en 2007-2008.
12. L'augmentation est due à l'octroi de subventions d'équipement supplémentaires en 2007-2008 afin d'aider les universités et les collèges à améliorer leurs laboratoires de science, à renforcer la sécurité, et à élargir leurs programmes de formation aux métiers, et de soutenir le Opportunities Fund de l'Université de Winnipeg et divers autres projets, la conversion d'un prêt en cours consenti à l'Université de Winnipeg en une subvention en 2007 - 2008 selon les principes comptables en vigueur, ainsi qu'à une hausse des fonds approuvés pour des dépenses en capital secondaires au Collège universitaire du Nord, tout ceci étant partiellement compensé par les fonds supplémentaires versés en 2006-2007 pour le centre des sciences de l'Université de Winnipeg et pour les projets d'immobilisation entrepris à l'Université du Manitoba et à l'Université de Winnipeg et qui ont été terminés en 2006-2007.

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Sommaire des recettes par source

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Recettes réelles 2006-2007	Recettes réelles 2007-2008	Écart positif (négatif)	Source	Recettes réelles 2007-2008	Recettes prévues 2007-2008	Écart positif (négatif)	Note expl.
IMPÔTS							
Total				0,0	0,0	0,0	
AUTRES RECETTES							
48,0	54,7	6,7	Paiement de service	54,7	55,0	(0,3)	
974,6	1 416,9	442,3	Divers	1 416,9	970,0	446,9	1
1 022,6	1 471,6	449,0	Total	1 471,6	1 025,0	446,6	
GOUVERNEMENT DU CANADA							
11 711,6	11 764,7	53,1	Fonds canadien des bourses du millénaire	11 764,7	12 915,5	(1 150,8)	2
487,2	1 435,4	948,2	Paiement de service, Loi féd. sur les prêts aux étudiants	1 435,4	560,0	875,4	3
2 381,7	2 208,9	(172,8)	Subventions canadiennes pour études	2 208,9	3 000,2	(791,3)	4
14 580,5	15 409,0	828,5	Total	15 409,0	16 475,7	(1 066,7)	
15 603,1	16 880,6	1 277,5	Total – Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	16 880,6	17 500,7	(620,1)	

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Sommaire des recettes par source

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et comparaison avec l'exercice précédent (en milliers de dollars)

Notes explicatives :

1. **Divers**

442,3 \$ de plus par rapport aux recettes réelles de 2006-2007

446,9 \$ de plus par rapport aux prévisions de 2007-2008

L'augmentation est principalement due à des intérêts créditeurs sur les prêts étudiants du Manitoba de catégorie B à la suite d'une hausse du taux débiteur moyen en 2007-2008 et du solde réel des prêts devant être remboursés.

L'augmentation est due à des intérêts créditeurs sur les prêts étudiants du Manitoba de catégorie B, à la suite d'une hausse du taux débiteur moyen et du solde réel des prêts devant être remboursés, ainsi qu'à d'autres écarts mineurs.

2. **Fonds canadien des bourses du millénaire**

1 150,8 \$ de moins par rapport aux prévisions de 2007-2008

La diminution est liée au nombre moins élevé que prévu de bourses pour étudiants adultes et de bourses des possibilités du millénaire du Manitoba qui ont accordées.

3. **Loi fédérale sur les prêts aux étudiants (Canada) – frais de service**

948,2 \$ de plus par rapport aux recettes réelles de 2006-2007

875,4 de plus par rapport aux prévisions de 2007-2008

L'augmentation est principalement due aux fonds supplémentaires reçus du gouvernement fédéral en 2007-2008 pour les dépenses engagées pour les programmes en 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 (années de programme), à une hausse des frais d'administration du programme canadien de prêts aux étudiants en 2007-2008 et à un remboursement de salaire en 2007-2008 pour le service de modélisation des données, en plus du remboursement de 2006-2007.

L'augmentation est due aux fonds supplémentaires reçus du gouvernement fédéral en 2007-2008 pour les dépenses engagées pour les programmes en 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 (années de programme) et à un remboursement de salaire pour le service de modélisation des données, ceci étant partiellement compensé par d'autres écarts mineurs.

4. **Subventions canadiennes pour études**

791,3 \$ de moins par rapport aux prévisions de 2007-2008

La diminution s'explique par un nombre moins élevé de demandes d'aide financière que prévu pour l'année de programme en cours.

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Sommaire des dépenses et de l'effectif des cinq dernières années

Pour les exercices qui se sont terminés entre le 31 mars 2003 et le 31 mars 2008

Poste principal	2003/04		2004/05		2005/06		2006/07		2007/08	
	ETP	\$000	ETP	\$000	ETP	\$000	ETP	\$000	ETP	\$000
44-1 Administration et finances	8,00	1 681,0	10,00	1 584,4	10,00	1 503,9	10,00	1 511,0	10,00	1 515,7
44-2 Soutien aux collèges et aux universités	34,50	364 766,9	33,50	377 489,5	33,50	389 497,8	33,50	414 376,4	33,50	459 936,5
44-3 Aide aux étudiants du Manitoba	71,25	50 235,1	67,25	49 844,0	65,25	50 151,5	65,25	52 871	65,25	54 271,8
44-4 Formation professionnelle et éducation permanente	8,00	15 504,8	9,00	16 283,2	9,00	17 270,3	9,00	16 990,4	10,00	18 200,1
Total partiel	121,75	432 187,8	119,75	445 201,1	117,75	458 423,5	117,75	485 749,4	118,75	533 924,1
44-5 Subventions en capital		17 220,6		33 086,2		24 598,0		19 211,7		26 031,5
44-6 Coûts liés aux immobilisations		339,6		278,1		305,0		294,6		307,5
Total - Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	121,75	449 748,0	119,75	478 565,4	117,75	483 326,5	117,75	505 255,7	118,75	560 263,1

* les dépenses réelles des années précédentes ont été redressées pour tenir compte des transferts de programmes entre ministères, dans le but de faciliter la comparaison des chiffres d'un exercice à l'autre.

Rapport de rendement

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement pour le ministère pour l'exercice 2007-2008. Il s'agit de la troisième année où les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels une section sur les mesures du rendement dans un format standardisé.

Les indicateurs de rendement dans les rapports annuels des ministères se veulent un complément aux résultats financiers et fournissent aux Manitobains et Manitobaines des renseignements importants et utiles sur les activités gouvernementales et leurs effets sur la province et sa population.

Pour en savoir plus sur les rapports de rendement du gouvernement du Manitoba, consultez la page Web suivante : www.gov.mb.ca/finance/pdf/performance.fr.pdf.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur les mesures du rendement. Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que toute question, à l'adresse suivante : mbperformance@gov.mb.ca.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)												
<p>1. On mesure l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle en évaluant le nombre d'inscriptions dans les universités, collèges, centres d'apprentissage pour adultes et programmes d'alphabétisation des adultes.</p>	<p>Éducation et formation professionnelle institutionnelles représentent le principal moyen d'apprentissage des Manitobains adultes. Il y a une forte corrélation entre éducation et avantages économiques et sociaux, tant au niveau des individus que pour la société dans son ensemble. Les récentes prévisions de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) indiquent qu'à l'avenir, 70 % de tous les nouveaux emplois au Canada nécessiteront des études secondaires</p>	<p>Données historiques sur les inscriptions dans les universités, collèges, centres d'apprentissage pour adultes et programmes d'alphabétisation.</p> <p>Inscriptions dans les universités pour l'année 1999-2000¹</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>22 410</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td>8 255</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>30 665</td> </tr> </table>	Temps plein	22 410	Temps partiel	8 255	Total	30 665	<p>Inscriptions dans les universités manitobaines pour l'année 2007-2008 et dans les collèges manitobains pour l'année 2006-2007</p> <p>Inscriptions dans les universités pour l'année 2007-2008¹</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>30 490</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td>9 820</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>40 310</td> </tr> </table>	Temps plein	30 490	Temps partiel	9 820	Total	40 310	<p>Hausse</p> <p>Nombre total d'inscriptions dans les universités : entre 1999-2000 et 2007-2008, le nombre d'inscriptions d'étudiants à temps plein et à temps partiel dans les universités manitobaines, au niveau du premier cycle et des cycles supérieurs, a augmenté de 31,5 %. Inscriptions dans les collèges : entre 1999-</p>	<p>Entre 1999-2000 et 2006-2007, le nombre d'étudiants autochtones qui se sont inscrits dans les collèges a augmenté de 44 %.</p> <p>Le nombre d'inscriptions dans les universités et collèges comprend également les étudiants inscrits dans des programmes Accès, lesquels proposent des possibilités de formation postsecondaire aux Manitobains appartenant à des groupes sous-représentés.</p> <p>Entre 1999-2000 et 2007-2008, 3 187 nouveaux étudiants se sont inscrits dans des programmes Accès, soit une moyenne de 354 nouveaux étudiants par an.</p>
Temps plein	22 410																
Temps partiel	8 255																
Total	30 665																
Temps plein	30 490																
Temps partiel	9 820																
Total	40 310																

¹ Comprend seulement les étudiants de premier et deuxième cycle pendant la session régulière (de septembre à avril).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)																												
	<p>sous une forme ou une autre et 25 % nécessiteront un diplôme universitaire.</p> <p>Le nombre d'inscriptions dans les universités, collèges, centres d'apprentissage des adultes et programmes d'alphabétisation est une mesure clé pour évaluer l'accès aux possibilités d'apprentissage.</p>	<p>Inscriptions dans les collèges pour l'année 1999-2000</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>10 452</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td>597</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>11 049</td> </tr> </table> <p>Inscriptions dans les centres d'apprentissage pour adultes pour l'année 2003-2004</p> <table border="0"> <tr> <td colspan="2">Nombre total d'apprenants ayant participé à des programmes :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>9 715</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Crédits :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>12 258</td> </tr> </table>	Temps plein	10 452	Temps partiel	597	Total	11 049	Nombre total d'apprenants ayant participé à des programmes :			9 715	Crédits :			12 258	<p>Inscriptions dans les collèges pour l'année 2006-2007²</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>13 251</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td>1 961</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>15 212</td> </tr> </table> <p>Inscriptions dans les centres d'apprentissage pour adultes pour l'année 2006-2007³</p> <table border="0"> <tr> <td colspan="2">Nombre total d'apprenants inscrits :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>8 300</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Crédits :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>11 170</td> </tr> </table>	Temps plein	13 251	Temps partiel	1 961	Total	15 212	Nombre total d'apprenants inscrits :			8 300	Crédits :			11 170	<p>2000 et 2006-2007, les collèges manitobains ont connu une augmentation de 37,2 % du nombre d'inscriptions dans leurs programmes réguliers et d'apprentissage.</p> <p>Légère baisse</p>	<p>En avril 2008, le gouvernement a annoncé la nomination d'une commission unipersonnelle dont le mandat serait d'examiner les politiques provinciales en matière d'accessibilité, d'abordabilité et d'excellence. Bien qu'il y ait une légère tendance à la baisse dans le nombre d'apprenants, on observe également une tendance à la hausse du nombre de crédits terminés. Dans les centres d'alphabétisation des adultes, le nombre de crédits non terminés a baissé de 23 % par rapport à 2003-2004.</p> <p>Ces centres sont un important moyen d'accès à l'éducation, en particulier pour les Autochtones du Manitoba. En 2006-2007, 37,4 % des apprenants inscrits dans ces centres et 32 % des apprenants inscrits dans des programmes d'alphabétisation des adultes s'identifiaient comme étant Autochtones.</p>
Temps plein	10 452																																
Temps partiel	597																																
Total	11 049																																
Nombre total d'apprenants ayant participé à des programmes :																																	
	9 715																																
Crédits :																																	
	12 258																																
Temps plein	13 251																																
Temps partiel	1 961																																
Total	15 212																																
Nombre total d'apprenants inscrits :																																	
	8 300																																
Crédits :																																	
	11 170																																

² Comprend les programmes réguliers et les programmes d'apprentissage. Ne comprend pas les programmes d'éducation permanente, d'enseignement à distance et de formation contractuelle. Les chiffres concernant les collèges sont pour l'année 2006-2007 : les données de 2007-2008 ne sont pas encore disponibles en raison de l'inscription continue d'étudiants pendant l'année (de juillet à juin).

³ Il s'agit là de l'année la plus récente pour laquelle il existe des données, dans la mesure où ces données sont collectées pour l'année scolaire dans son ensemble (de juillet à juin). Les statistiques de fin d'année pour 2007-2008 seront disponibles à l'automne 2008.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
		<p>Nombre total d'apprenants ayant participé à un programme d'alphabétisation pour adultes en 2003-2004 : 2 443</p>	<p>Inscriptions dans les programmes d'alphabétisation des adultes pour l'année 2006-2007</p> <p>Nombre total d'apprenants ayant participé à des programmes : 2 589</p>	Stable	<p>En 2007-2008, le gouvernement a adopté une nouvelle loi, la <i>Loi sur l'alphabétisation des adultes</i>, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Cette loi exige l'élaboration d'une stratégie provinciale d'alphabétisation des adultes afin de répondre aux besoins de la population manitobaine.</p>
<p>2. On mesure l'abordabilité de l'éducation en évaluant les coûts que les étudiants doivent payer pour leurs études postsecondaires, la mise en œuvre des prêts-étudiants et des bourses offerts par le gouvernement, et le niveau d'endettement des étudiants qui bénéficient d'une aide financière.</p>	<p>Le coût que les étudiants doivent payer pour leurs études postsecondaires est un indicateur clé de l'abordabilité de l'enseignement postsecondaire.</p>	<p>Frais de scolarité payés par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba pour l'année universitaire 1999-2000</p> <p>En 1999-2000, la moyenne pondérée des frais de scolarité dans la faculté des arts ou des sciences d'une université était de 3 192 \$.</p> <p>En 1999-2000, la moyenne non pondérée des frais de scolarité dans un collège était de 1 435 \$.</p>	<p>Frais de scolarité payés par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba pour l'année universitaire 2007-2008</p> <p>En 2007, la moyenne pondérée des frais de scolarité dans la faculté des arts ou des sciences d'une université était de 3 086 \$.</p> <p>En 2007, la moyenne non pondérée des frais de scolarité dans un collège était de 1 292 \$.</p>	<p>Stable</p> <p>En 2000-2001, les frais de scolarité dans les établissements d'enseignement postsecondaire ont été réduits de 10 %, sans changer de niveau depuis.</p>	<p>Le Manitoba se place au troisième rang des provinces ayant les frais de scolarité universitaire les moins élevés, après le Québec et Terre-Neuve. (Source : Statistique Canada)</p> <p>Le Manitoba a les frais de scolarité collégiale les moins élevés de toutes les provinces, à l'exception du Québec où l'inscription au CÉGEP est gratuite.</p> <p>En avril 2008, le gouvernement a annoncé que la politique de maintien des frais de scolarité demeurerait en vigueur pour l'exercice 2008-2009. À partir de 2009-2010, les établissements d'enseignement postsecondaire seront autorisés à augmenter graduellement les frais de scolarité, tout en évitant les augmentations brusques.</p> <p>Depuis 2000-2001, le gouvernement offre des subventions de remise sur les frais de scolarité pour compenser les établissements d'enseignement postsecondaire</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
	<p>Offrir une aide financière aux étudiants favorise l'accès à l'enseignement postsecondaire et augmente les chances de réussite.</p>	<p>1999-2000 – Nombre d'étudiants ayant obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un prêt d'études canadien : 10 328 - un prêt-étudiant du gouvernement du Manitoba : 10 112 - une bourse d'études canadienne du millénaire : 3 516 - une bourse du programme 2000-2001 de bourses du Manitoba : 1 961 	<p>2006-2007 – Nombre d'étudiants ayant obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un prêt d'études canadien : 8 531 - un prêt-étudiant du gouvernement du Manitoba : 7 196 - une bourse d'études canadienne du millénaire : 2 239 - une bourse du Programme de bourses du Manitoba : 2 224 	<p>Baisse</p>	<p>dont les étudiants bénéficient d'une réduction de 10 % de leurs frais. Le total des subventions de remise sur les frais de scolarité s'élevait à 13,1 millions de dollars en 2005-2006, à 13,2 millions de dollars en 2006-2007 et à 12,9 millions de dollars en 2007-2008.</p> <p>La mise en œuvre des prêts-étudiants au Manitoba a baissé aux cours des dernières années, en partie en raison du fait que les frais de scolarité au Manitoba sont parmi les plus bas du pays. De plus, les étudiants manitobains bénéficient d'un coût de la vie relativement faible et ont davantage tendance à faire des économies pour payer leurs études postsecondaires que les étudiants des autres provinces et territoires.</p> <p>Outre les prêts étudiants, 33,3 millions de dollars ont été accordés sous forme d'aide non remboursable en 2006-2007.</p> <p>En 2006-2007, le Fonds de bourses du Manitoba avait augmenté de 1,4 million de dollars et s'élevait à 8,16 millions de dollars. Initialement mis en œuvre en 2000-2001 avec un budget de 5,9 millions de dollars, ce fonds a bien réussi dans son objectif d'aider les étudiants à garder leur endettement à un niveau gérable.</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
	<p>Différents programmes de prêts et bourses contribuent à réduire l'endettement des étudiants.</p>	<p>1999-2000 – Niveau moyen d'endettement après remise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étudiants en dernière année d'un programme universitaire de quatre ans : 18 744 \$⁴ - Étudiants en dernière année d'un programme (quel qu'il soit) : 12 555 \$ 	<p>2006-2007 - Niveau d'endettement après remise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étudiants en dernière année d'un programme universitaire de quatre ans : 19 368 \$⁴ - Étudiants en dernière année d'un programme (quel qu'il soit) : 13 249 \$ 	<p>Légère augmentation</p>	<p>En 2008-2009, le gouvernement a annoncé que le Fonds de bourses du Manitoba augmenterait de 8 millions de dollars sur trois ans à partir de 2009-2010, ce qui doublerait l'appui offert, soit un total de 16 millions de dollars.</p> <p>Ce programme de bourses opère en conjonction avec le programme de Bourses d'études canadienne du millénaire. Grace à ces deux programmes, le Manitoba se classe au deuxième rang des provinces et territoires ayant le niveau d'endettement des étudiants le plus bas. Seul le Québec a un niveau d'endettement des étudiants inférieur.</p> <p>Après plusieurs années consécutives de baisse du niveau d'endettement, on s'attend à ce que cette légère augmentation, qui est causée par l'augmentation des limites de prêts et le relâchement des contributions parentales prévues, se poursuive.</p> <p>En automne 2006, le gouvernement a annoncé un remboursement de l'impôt sur le revenu s'élevant à 60 % des frais de scolarité pour les personnes devant recevoir un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire après janvier 2007.</p>

⁴ À l'exclusion des programmes professionnels

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
					Les diplômés résidant et payant leurs impôts au Manitoba peuvent demander ce remboursement sur une période allant de 6 à 25 ans, jusqu'à un maximum de 25 000 dollars.
3. On mesure la réussite des étudiants dans leur éducation et leur formation professionnelle en évaluant le total des diplômes et titres remis par les universités, collèges et centres d'apprentissage pour adultes et le total des objectifs atteints par le biais des programmes d'alphabétisation.	<p>Pour bénéficier pleinement des possibilités d'enseignement et d'apprentissage des adultes, il est important que les gens puissent terminer leurs études avec succès.</p> <p>Évaluer le nombre de personnes qui atteignent divers objectifs d'éducation et d'obtention de titres est une manière de mesurer cette réussite.</p>	<p>Nombre de diplômés universitaires en 1999⁵ Baccalauréat : 4 460 Maîtrise : 578 Doctorat : 67 Médecine et dentisterie : 121 Certificat/Diplôme : <u>215</u> Total 5 441</p> <p>Nombre de diplômés de collège en 1999⁵ Diplôme 1 279 Certificat <u>1 578</u> Total 2 857</p> <p>Résultats des centres d'apprentissage pour adultes pour l'année 2003-2004 Crédits : 12 258 Diplômes d'études secondaires : 1 254</p>	<p>Nombre de diplômés universitaires en 2007 (données préliminaires)⁵ Baccalauréats : 5 644 Maîtrise : 753 Doctorat : 98 Médecine et dentisterie** : Certificat / Diplôme : <u>281</u> Total 6 924</p> <p>Nombre de diplômés de collège en 2007⁵ Diplôme : 1 697 Certificat : <u>2 237</u> Total 3 934</p> <p>Résultats des centres d'apprentissage pour adultes pour l'année 2006 Crédits : 11 170 Diplômes d'études secondaires : 1 260</p>	<p>Hausse</p> <p>Entre 1999 et 2007, le nombre total de diplômes universitaires décernés a augmenté de 27,3 %.</p> <p>Entre 1999 et 2007, le nombre de titres collégiaux décernés (diplômes et certificats) a augmenté de 37,9 %.</p> <p>Stable</p>	<p>En 2007-2008, deux millions de dollars ont été distribués sous forme de bourses d'études supérieures pour appuyer 104 étudiants de maîtrise et 60 étudiants de doctorat.</p> <p>Certains apprenants inscrits dans les centres d'apprentissage pour adultes peuvent souhaiter prendre un cours ou plus, sans nécessairement avoir l'intention d'obtenir un diplôme. Dans les centres d'apprentissage pour adultes, le nombre de crédits non terminés a baissé de 23 % par rapport à 2003-2004, ce qui indique que les apprenants terminent les cours dans lesquels ils se sont inscrits dans les délais prévus.</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
		Taux d'obtention de diplômes des centres d'apprentissage pour adultes en 2003-2004 ⁶ : 12,9 %	Taux d'obtention de diplômes des centres d'apprentissage pour adultes en 2006-2007 ⁶ : 15 %	Stable	Entre 2003-2004 et 2006-2007, le nombre moyen de crédits par apprenant est demeuré relativement stable dans les centres d'apprentissage pour adultes. Pendant la même période, le taux d'obtention des diplômes s'est légèrement amélioré. Remarque : En 2006-2007, 419 diplômés de centres d'apprentissage pour adultes se sont identifiés comme étant Autochtones.
		24,7 % des apprenants ayant participé à des programmes d'alphabétisation des adultes en 2003-2004 ont ensuite poursuivi leurs études ou entamé une formation professionnelle.	87 % des apprenants ayant participé à des programmes d'alphabétisation des adultes en 2006-2007 ont amélioré leurs capacités de lecture et d'écriture. De plus, 15,8 % de ces apprenants adultes ont ensuite poursuivi leurs études ou entamé une formation professionnelle.	Stable	Les programmes d'alphabétisation des adultes visent à réduire les lacunes en alphabétisme, en numératie et en compétences de communication qui empêchent les adultes de poursuivre leur éducation ou leur formation professionnelle.

⁶ Les taux d'obtention de diplômes pour les centres d'apprentissages pour adultes sont calculés en divisant le nombre de diplômés par le nombre total d'apprenants inscrits dans les centres. Ces taux sont généralement plus bas que les taux généraux d'obtention de diplômes chez les apprenants séquentiels, étant donné qu'une grande partie des apprenants inscrits dans les centres d'apprentissage pour adultes étudient à temps partiel et obtiennent donc leur diplôme après plusieurs années d'études, ou ne visent pas l'obtention d'un diplôme mais plutôt la possibilité de suivre des cours qui leur permettront d'obtenir un meilleur emploi ou de poursuivre leurs études.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
<p>4. On mesure notre capacité à répondre aux besoins changeants du marché du travail en matière de compétences en évaluant la situation d'emploi des diplômés universitaires et collégiaux.</p>	<p>L'objectif de nombreux programmes d'éducation et de formation professionnelle est d'appuyer le développement d'une main-d'œuvre qualifiée. Certains de ces programmes sont des programmes constitués, d'autres ne le sont pas (p.ex. les programmes d'alphabétisation et de compétences essentielles).</p>	<p>Certains programmes universitaires et collégiaux sont certes conçus pour aboutir plus directement à un emploi, mais il est tout de même important d'évaluer la situation d'emploi de tous les diplômés.</p> <p><i>L'Enquête nationale auprès des diplômés</i> effectuée par Statistique Canada a fait un suivi des diplômés de 2000 en 2002 afin de déterminer les taux d'emploi. Quatre-vingt-dix pour cent des diplômés manitobains avaient un emploi.</p>	<p>Une enquête sur les diplômés universitaires de 2007 est en cours.</p>	<p>Non déterminé: il faudra attendre les résultats de l'enquête sur les diplômés de 2007.</p>	<p>Parmi les programmes universitaires et collégiaux, un certain nombre de programmes Accès sont axés sur des secteurs en demande du marché du travail. Quatre-vingt-cinq pour cent des étudiants ayant reçu un diplôme dans le cadre d'un programme Accès en 2007 étaient soit employés, soit en train de poursuivre leur éducation. Parmi les diplômés qui avaient un emploi, 72 % travaillaient dans un secteur lié à leur domaine d'études.</p> <p>Du point de vue national, le taux d'emploi chez les diplômés de programmes Accès est impressionnant. Par exemple, sur 150 ingénieurs autochtones au Canada, près d'un tiers sont diplômés du programme Accès en ingénierie de l'Université du Manitoba.</p> <p>Il y a un autre secteur où des mesures sont mises en œuvre pour répondre aux besoins du marché du travail : le secteur des nouveaux immigrants. Par exemple, en 2007-2008, le gouvernement a appuyé la poursuite et l'élargissement du Programme de reconnaissance professionnelle des ingénieurs formés à l'étranger, qui était auparavant un projet pilote. Le gouvernement s'est engagé à fournir 1 039 200 dollars sur une période de quatre ans se terminant en 2010-2011, afin de</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
					<p>permettre au programme d'augmenter sa capacité (qui était de 10 à 12 étudiants par an) à 40 inscriptions par an.</p> <p>Les possibilités d'apprentissage pour adultes sont aussi importantes pour répondre aux besoins changeants du marché du travail. Nombre de participants aux programmes d'alphabétisation des adultes et aux programmes offerts dans les centres d'apprentissage pour adultes sont employés à temps plein pendant leurs études.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'apprenants participant à un programme dans un centre d'apprentissage pour adultes qui sont employés : 44 % • Nombre d'apprenants participant à un programme d'alphabétisation adultes qui sont employés : 36 %
<p>5. On mesure la capacité des établissements d'enseignement postsecondaire en évaluant le financement fourni par la Province à ces établissements (financement de fonctionnement et d'immobilisations).</p>	<p>Il est important de mesurer le niveau d'investissement dans les universités et les collèges.</p>	<p>Subventions de fonctionnement et d'immobilisations fournies aux collèges et universités en 1999-2000</p>	<p>Subventions de fonctionnement et d'immobilisations fournies aux collèges et universités en 2007-2008</p>	<p>Hausse</p>	<p>Depuis 2006-2007, le gouvernement a dépassé ses engagements quant aux subventions de fonctionnement sur trois ans promises aux universités et collèges du Manitoba (Initiative d'expansion des collèges et programmes Accès inclus), grâce à une augmentation de 5,8 % en 2006-2007, de 7 % en 2007-2008 et de 7 % en 2008-2009.</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
Subventions de fonctionnement	Le financement de fonctionnement et d'immobilisations fourni aux universités et aux collèges pendant un exercice a pour objectif de leur permettre de fonctionner sans accumuler de déficit de fonctionnement pendant cet exercice.	<p>Le total des subventions de fonctionnement accordées aux universités publiques du Manitoba en 1999-2000 s'élevait à 215 millions de dollars.</p> <p>Les collèges publics du Manitoba (y compris le Collège universitaire du Nord) ont reçu un total de 61,9 millions de dollars de subventions de fonctionnement en 1999-2000.</p>	<p>Le total des subventions de fonctionnement accordées aux universités manitobaines (Collège universitaire du Nord non inclus) en 2007-2008 s'élevait à 307,1 millions de dollars.</p> <p>Les collèges du Manitoba (y compris le Collège universitaire du Nord) ont reçu un total de 86,5 millions de dollars de subventions de fonctionnement en 2007-2008.</p> <p>Avec les fonds prévus dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement total alloué</p>	<p><u>Financement de fonctionnement</u> Depuis 1999-2000, le total des subventions de fonctionnement accordées aux universités publiques du Manitoba manitobaines (Collège universitaire du Nord non inclus) a augmenté de 83,9 millions de dollars, soit une augmentation de 39 % par rapport aux niveaux de subventions approuvés en 1999-2000 (après exclusion des transferts de fonds). Si on tient compte des économies d'impôts fonciers prévus jusqu'en 2006, le total des ressources à la disposition des universités a augmenté de 46,2 %.</p> <p>Depuis 1999-2000, le total des subventions de fonctionnement accordées aux collèges du Manitoba manitobaines (Collège universitaire du Nord inclus) a augmenté de 22,5 millions de dollars, soit une augmentation de 35,8 % par rapport aux niveaux de subventions approuvés en 1999-2000. Avec les fonds</p>	<p>En 2007-2008, le gouvernement a investi 2,5 millions de dollars pour le renforcement de la sécurité dans les universités et collèges.</p> <p>En 2007-2008, le gouvernement a consacré 4,2 millions de dollars à la modernisation des laboratoires et à la mise à niveau du matériel de laboratoire dans les universités de Brandon, de Winnipeg et du Manitoba.</p> <p>Entre 1999-2000 et 2007-2008, le financement consacré à l'enseignement postsecondaire (financement de fonctionnement et d'immobilisations, Initiative d'expansion des collèges, subventions de remise sur les frais de scolarité et tout autre financement inclus) a augmenté de 51,5 %.</p>

<p>Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)</p>	<p>Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)</p>	<p>D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)</p>	<p>Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)</p>	<p>De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)</p>	<p>Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)</p>
<p>Immobilisations</p>		<p>En 1999-2000, les universités et collèges du Manitoba ont reçu 13,2 millions de dollars de subventions d'immobilisations.</p>	<p>s'élève à 119 millions de dollars.</p> <p>En 2007-2008, les universités et collèges publics du Manitoba ont reçu 20,7 millions de dollars de subventions d'immobilisations.</p>	<p>supplémentaires prévus dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement total alloué aux collèges a connu une augmentation de 54,7 millions de dollars, soit 87,2 %, depuis 1999-2000.</p> <p><u>Fonds d'immobilisations</u> Depuis 1999-2000, le gouvernement a appuyé un total de 478,1 millions de dollars d'investissements en immobilisations dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Cet appui a été fourni par Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba (439 millions de dollars) et Infrastructure et Transports Manitoba (39,1 millions de dollars).</p>	<p>Parmi les récents projets d'immobilisations financés par le gouvernement, citons les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'Université de Winnipeg : des fonds pour la construction du Richardson College of the Environment (10 millions de dollars), en plus d'une campagne de levée de fonds de contrepartie sur les trois prochaines années (15 millions de dollars); - à l'Université du Manitoba : un investissement provincial, annoncé en avril 2008, de 47 millions de dollars sur les trois prochaines années dans le projet Domino, y compris quatre millions de dollars en 2008-2009; - au Collège universitaire du Nord : <ul style="list-style-type: none"> a) au campus du Pas, le développement d'une bibliothèque de ressources pour l'enseignement et la recherche et d'un centre de services aux étudiants, en plus de fonds pour l'achèvement du centre de loisirs,

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi est-ce important de mesurer cela? (B)	D'où partons-nous (mesure de référence)? (C)	Quels sont les résultats de 2007-2008 (année en cours) ou quelles sont les données les plus récentes? (D)	De quelle manière la tendance évolue-t-elle? (E)	Commentaires / Mesures récentes / Rapports connexes (F)
					<p>selon une entente conjointe entre la ville du Pas et le Collège universitaire du Nord (17 millions de dollars);</p> <p>b) à Thomson, la construction d'un nouveau campus (27 millions de dollars) et du financement pour assurer la construction d'installations éconergiques (3 millions de dollars);</p> <p>- au Collège Red River : des fonds pour la construction du centre de formation sur le matériel lourd (12,6 millions de dollars).</p>

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Cette loi prévoit une démarche claire à suivre par les employés lorsqu'ils veulent communiquer leurs inquiétudes concernant certains actes répréhensibles graves commis dans la fonction publique, et protège également les divulgateurs contre les représailles. La *Loi* vient s'ajouter à d'autres mesures de protection déjà en place en vertu d'autres lois ainsi qu'aux droits issus d'une négociation collective, de politiques, de pratiques ou de processus en vigueur dans la fonction publique du Manitoba.

Les actes suivants sont considérés comme répréhensibles en vertu de la *Loi* : infractions aux lois fédérales ou provinciales; actions ou omissions causant un risque pour la sécurité ou la santé du public ou pour l'environnement; cas graves de mauvaise gestion ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La *Loi* n'a pas pour objet de traiter des questions courantes de fonctionnement ou d'administration.

Une divulgation faite de bonne foi, conformément à la *Loi*, par un employé qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, est considérée une divulgation en vertu de la *Loi*, peu importe si l'objet de la divulgation constitue un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen attentif et approfondi en vue de déterminer si des mesures s'imposent en vertu de la *Loi*, et elles doivent être signalées dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des divulgations reçues par la ministre Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba pour l'exercice 2007-2008 :

Renseignements exigés annuellement (selon l'art. 18 de la <i>Loi</i>)	Exercice 2007 - 2008
Le nombre de divulgations reçues et le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18(2)a)</i>	NÉANT
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite d'une divulgation. <i>Alinéa 18(2)b)</i>	NÉANT
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte, ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 18(2)c)</i>	NÉANT

